



APPEL ANNUEL 2020 DU PROGRAMME R2HC : FOIRE AUX QUESTIONS SEPTEMBRE 2020

Les questions suivantes sont les plus fréquemment posées à propos des Appels à propositions du programme R2HC. Veuillez vérifier la liste des questions avant de prendre contact avec l'équipe du programme R2HC pour poser une question. Ce document sera mis à jour à intervalles réguliers pour inclure les nouvelles questions posées. Les questions sont groupées par thèmes comme indiqué ci-dessous :

SOMMAIRE

Quel est l'objectif du programme R2HC ?	2
a) Présentation générale	
b) Types de recherches subventionnées	
c) Admissibilité : quels projets et personnes le programme R2HC finance-t-il ?	
d) Subventions disponibles	
De quelles informations le programme R2HC a-t-il besoin ?	7
a) Budget	
b) Impact de la recherche	
c) Autres/divers	
d) Conseils supplémentaires aux candidats	
Quel soutien le programme R2HC apporte-t-il aux candidats ?	11
a) Fonds de démarrage	
b) Partenariats	
Que se passe-t-il après notre candidature ?	12
Qu'advient-il si la proposition est financée ?	15
Autre	15
Annexe : Priorités/lacunes de la recherche.....	16



QUEL EST L'OBJECTIF DU PROGRAMME R2HC ?

a) Présentation générale

1. **Que recherchez-vous dans une candidature retenue ?**

Lors de la phase de Manifestation d'intérêt (MDI) les critères suivants sont examinés : champ d'application, impact potentiel, méthodologie, faisabilité et partenariats. Les candidats soumettant les meilleures MDI sont invités à développer des propositions complètes.

Les critères d'évaluation appliqués par le Comité de financement pour l'examen des candidatures de propositions complètes sont stipulés à la fin de ce document (question 51) ainsi que des directives relatives au contenu d'une candidature au financement (question 40). Les candidatures sont notées selon certains critères, puis le Comité de financement décide quelles sont les candidatures de qualité suffisante pour bénéficier d'un financement. Dans les appels précédents, les candidatures les meilleures ont traité d'une faille identifiée en raison d'une absence de données. Elles ont démontré l'impact potentiel ayant une influence sur la politique et/ou les pratiques humanitaires, et présentaient des questions de recherche claires, des méthodologies robustes et des partenariats de recherches solides.

2. **Qu'entendez-vous par « recherche de haute qualité » ? À l'évidence, cela va dépendre du contexte et de la problématique de la recherche.**

La qualité de la méthodologie sera examinée par des experts indépendants membres du Comité de financement, dans le cadre de l'évaluation des propositions. Les propositions fondées sur les approches méthodologiques non conformes aux normes requises pour la publication dans une revue évaluée par des pairs ne seront pas financées.

Différentes listes de critères sont disponibles sur Internet et décrivent ce que doit contenir la conception du protocole pour des propositions de recherche, ou pour orienter le lectorat lors de l'évaluation de la qualité des articles publiés. Par exemple :

- [Outil d'évaluation de la recherche qualitative du programme R2HC Specialist Unit for Review Evidence \(SURE\) de l'Université de Cardiff : pour les essais contrôlés randomisés et autres études expérimentales](#)

Le programme R2HC finance des projets de recherche qui utilisent une grande variété de méthodes de recherche dont des ECR (essais contrôlés randomisés), des méthodes mixtes, qualitatives et expérimentales. Un bref profil des projets R2HC se trouve sur le [site Internet du programme R2HC](#).

3. **Qu'est-ce qui constitue pour vous un partenariat de recherche ? Que recherchez-vous exactement en la matière ?**

Au minimum, le partenariat doit être établi entre un établissement universitaire ou un institut de recherche et une organisation humanitaire opérationnelle. Chaque entité peut diriger l'application.. Votre consortium de recherche doit également inclure au moins un établissement

universitaire ou institut de recherche local, c.-à-d. des pays ou des régions dans lesquels vous prévoyez de mener votre recherche.

4. Qu'entendons-nous par partenaire humanitaire opérationnel ?

Nous voulons dire des organisations qui exécutent des programmes et des interventions dans un contexte humanitaire. Cela peut inclure des ONG internationales, nationales et locales, des agences de l'ONU, des départements/ministères gouvernementaux, les autorités militaires et d'autres acteurs non étatiques.

5. Que peut-on qualifier d'organisme de recherche ou de partenaire universitaire ?

Nous définissons un organisme de recherche comme un établissement dont le but principal est la recherche et dont le personnel a l'expérience de publier dans des revues universitaires évaluées par des pairs. Cette catégorie pourrait inclure un organisme gouvernemental axé sur la recherche. Par organisme universitaire nous entendons un établissement dédié à l'éducation et à la recherche qui octroie des diplômes universitaires. Des ONG peuvent être considérées comme des organismes de recherche pour cet appel, si elles ont un département dédié à la recherche, dont le personnel a l'expérience de publier dans des revues universitaires évaluées par des pairs ou est affilié à un organisme universitaire.

6. Avons-nous besoin d'un partenaire universitaire ou de recherche dans chaque pays où nous prévoyons d'effectuer une recherche ?

Si vous prévoyez une étude multipays, nous nous attendons à ce qu'au minimum un organisme universitaire ou de recherche par pays dans lequel la recherche est prévue soit représenté dans le partenariat. Si les pays sont à proximité les uns des autres ou s'il y a des difficultés spécifiques pour recruter un partenaire universitaire ou de recherche national (p. ex. déstabilisation/perturbation liées à la crise humanitaire dans ce pays), un partenaire régional adéquat sera acceptable.

7. Pourquoi devons-nous inclure un chercheur d'un organisme universitaire ou de recherche issu des pays ou des régions dans lesquels nous prévoyons la recherche ?

L'Elrha est attachée à collaborer plus étroitement avec les organismes de recherche dans les régions et les communautés touchées par des crises humanitaires. La contribution de chercheurs provenant de ces organismes pour guider les questions de la recherche et la conception de l'étude nous permet de veiller à ce que les objectifs de l'étude soient pertinents et appropriés pour les contextes locaux et tiennent compte des caractéristiques culturelles. Leur présence sur le terrain favorise les opportunités de collaboration avec les gouvernements nationaux et d'autres acteurs locaux, et favorise l'utilisation potentielle des conclusions de la recherche localement. La collaboration au sein des équipes de recherche offre également des opportunités d'apprentissage et d'échange sur les méthodologies et les approches de la recherche entre chercheurs de différentes parties du globe.

8. Comment définissez-vous une « crise humanitaire » ?

Notre définition de « crise humanitaire » est donnée dans le document Recommandations aux candidats disponible [ici](#). Nous reconnaissons que les crises humanitaires se présentent sous différentes formes et surviennent sur différentes échelles de temps.

9. Où puis-je trouver plus d'informations sur les subventions attribuées dans les précédents Appels du programme R2HC ?

Des précisions supplémentaires sur ces subventions sont disponibles sur le [site Internet du programme R2HC et dans notre Livret du portefeuille 2019](#).

b) Types de recherches subventionnées

10. Le programme R2HC prend-il en considération des candidatures pour une recherche qui pourrait être mieux conduite dans un cadre non humanitaire, mais qui pourrait avoir une application dans un cadre humanitaire ?

Oui, de telles candidatures seront prises en compte. Dans ces cas-là, il est particulièrement important de démontrer la validité et les applications possibles des résultats de la recherche dans un contexte humanitaire.

11. Les projets de collecte de données indirectes sont-ils pris en considération ou doivent-ils impliquer une collecte de données directes ?

Oui, les projets de collecte de données indirectes seront pris en considération.

12. Le programme R2HC financera-t-il des examens systématiques ?

Non. Il y a d'autres mécanismes de financement qui conviennent mieux au financement de ce type de travaux.

13. Le programme R2HC financera-t-il des essais cliniques/biologiques ou le développement de diagnostics ?

Non, le programme R2HC ne finance pas de telles recherches.

14. Une recherche sur l'amélioration des outils de santé publique tels que des mesures diagnostiques, des indicateurs de surveillance ou des approches d'évaluation serait-elle admissible pour le financement ?

Oui, à condition que ceux-ci soient appliqués dans le contexte d'une crise humanitaire et qu'un lien concret avec l'amélioration des résultats de santé publique soit démontré.

15. Le programme R2HC va-t-il financer une recherche liée à la crise des réfugiés en Europe ?

Le programme R2HC n'est en mesure de financer une recherche que dans des pays figurant dans la liste [des bénéficiaires d'APD établie par le Comité d'aide au développement \(CAD\)](#). Cela signifie que si nous pouvons financer une recherche dans des pays tels que la Turquie et la Macédoine du Nord, nous ne pouvons le faire dans d'autres, comme en Grèce par exemple.

16. Le programme R2HC va-t-il financer une recherche liée à la COVID-19 ?

Étant donné la situation actuelle, nous encourageons la recherche sur l'impact de la COVID-19 sur les systèmes de santé et les prestations des services de santé dans les pays qui connaissent déjà des crises humanitaires.

Cet appel ne concerne pas les propositions portant spécifiquement sur la réponse à la COVID-19. Le programme R2HC a pu financer 15 études pour soutenir la réponse à la COVID-19 dans des contextes humanitaires suite à un appel à recherche séparé, qui est maintenant clôt.

c) Admissibilité : quels projets et personnes le programme R2HC finance-t-il ?

17. Ma candidature à un précédent Appel à propositions du programme R2HC a échoué. Puis-je la renouveler ?

Oui. Si vous avez été **présélectionné(e)** pour une proposition complète lors d'un Appel précédent, vous devez répondre à une question supplémentaire dans le formulaire à candidature pour expliquer les modifications apportées à votre proposition. Les candidatures présentées une nouvelle fois doivent tenir compte des observations faites par le Comité de financement. La prise en compte des commentaires précédents ne garantit pas que la proposition sera acceptée, car les candidatures présentées une nouvelle fois sont évaluées au mérite ainsi que toutes les autres propositions et ne bénéficient pas automatiquement d'un avis favorable.

Si vous n'avez pas été pré sélectionné(e), vous pouvez quand même renouveler votre candidature. Nous vous encourageons alors à vous assurer que votre candidature révisée met l'accent sur les modifications apportées en réponse aux commentaires reçus à la phase de Manifestation d'intérêt.

18. Quel type d'organisation peut faire acte de candidature en qualité de candidat principal ?

Le candidat principal peut être un établissement de recherche, organisation à but non lucratif ou une ONG, une agence de l'ONU, ou un établissement public ou gouvernemental (y compris une organisation militaire de l'État). Il doit être légalement inscrit dans le pays dans lequel il a son siège. Les individus ou les organisations à but lucratif ne peuvent pas assumer le rôle de candidat principal.

19. Dois-je être inscrit au Royaume-Uni pour pouvoir soumettre ma candidature ?

Non, les candidats peuvent venir de tout pays.

20. Financez-vous les coûts des interventions qui font l'objet de la recherche ?

Nous ne payons généralement pas les coûts des interventions, sauf dans les cas limités où un petit essai pilote est nécessaire. Si la recherche proposée est associée à la poursuite d'une intervention spécifique sur la période de recherche, les données devront être fournies dans la proposition sur les (autres) financements disponibles pour couvrir de tels frais. En cas de doutes, n'hésitez pas à envoyer un courriel à : r2hc@elrha.org pour demander des éclaircissements.



21. Financerez-vous des projets de recherche existants ?

Les candidats ayant un projet de recherche financé qui satisfait aux objectifs et critères du programme R2HC peuvent faire acte de candidature à un financement supplémentaire du programme R2HC, en vue de développer un élément de la recherche en cours.

La candidature devra clairement décrire l'initiative existante et les fonds supplémentaires requis, ainsi que les résultats de recherches supplémentaires qui seront attribuables au financement du programme R2HC.

22. Mon organisation peut-elle soumettre plusieurs Manifestations d'intérêt ?

Oui. Nous recevons régulièrement des candidatures d'universitaires ou départements différents d'un même établissement universitaire, ou de différentes « branches » de la même organisation humanitaire. Chaque proposition est prise en considération en fonction de ses mérites propres.

23. En tant que chercheur(-euse), mon nom peut-il apparaître dans plusieurs Manifestations d'intérêt ?

Oui, vous pouvez faire partie d'une ou de plusieurs équipes de recherche et dans différents rôles. Toutefois, si vous êtes désigné(e) en tant qu'investigateur principal dans plus d'une proposition et êtes invité(e) à développer des propositions complètes en relation avec chaque Manifestation d'intérêt, si plus d'une proposition a été bien classée et recommandée pour un financement, une seule d'entre elles sera financée.

d) Subventions disponibles

24. Quel est le nouveau flux de financement disponible et en quoi diffère-t-il du flux de recherche actuel ?

Cette année, nous avons introduit un nouveau flux de Recherche formative, parallèlement à notre Recherche ouverte actuelle. Ce flux de recherche permet de conduire les études préliminaires nécessaires avant de concevoir une recherche plus large. Nous donnons une définition de « recherche formative » dans nos Recommandations aux candidats ([disponibles ici](#)). Toutes les candidatures doivent être soumises à l'aide du même formulaire de Manifestation d'intérêt, en indiquant le flux pour lequel vous soumettez votre candidature. Vous trouverez des informations supplémentaires sur les deux flux de financement dans les Recommandations aux candidats.

25. Ma proposition concerne l'évaluation d'une nouvelle intervention de santé, d'un nouveau produit ou d'un nouvel outil. Dois-je poser ma candidature au programme R2HC ou au Fonds d'innovation humanitaire ?

Outre le programme R2HC, l'Elrha gère aussi le [Fonds d'innovation humanitaire \(HIF\)](#), qui aide les organisations et les individus à identifier, enrichir ou partager des solutions innovantes et évolutives pour relever les défis auxquels une assistance humanitaire efficace (y compris la santé) est confrontée. Le programme R2HC se focalise sur le renforcement de la fiabilité des données

pour les interventions de santé dans les crises humanitaires, alors que le HIF se concentre sur le processus de développement pour les innovations.

Si vous avez des doutes quant à votre candidature au financement à travers le HIF ou le R2HC, veuillez prendre contact avec nous en nous envoyant un courriel à r2hc@elrha.org pour obtenir des conseils supplémentaires.

26. Combien de subventions comptez-vous accorder dans le cadre de cet Appel à propositions ?

Il n'y a pas de nombre prédéterminé pour notre flux de Recherche ouverte ou notre flux de Recherche formative. Le nombre de subventions accordées dépend de l'ampleur et de la qualité des propositions reçues. À ce jour, 8 propositions en moyenne ont été subventionnées lors de chaque Appel, qui excluait les subventions de Recherche formative. L'attribution définitive des subventions est soumise à la confirmation du financement par les partenaires stratégiques du programme R2HC. L'enveloppe totale, dans les deux flux de recherche, devrait approcher les 4,5 millions de livres sterling.

27. Quel a été le taux de réussite lors des appels précédents ?

Dans le cadre de notre dernier appel annuel, nous avons reçu 138 Manifestations d'intérêt admissibles et 29 candidats ont été invités à développer des propositions complètes. Parmi les propositions complètes reçues, des subventions ont été attribuées à 8 études

DE QUELLES INFORMATIONS LE PROGRAMME R2HC A-T-IL BESOIN ?

a) Budget

28. Y a-t-il une limite inférieure ou supérieure au montant du financement qui peut être demandé ?

En ce qui concerne les propositions soumises dans le cadre de notre flux de Recherche ouverte, il n'y a aucun plafond de budget spécifique. Nous encourageons les candidats à demander un financement suffisant pour accomplir la recherche proposée avec succès. Le Comité de financement reconnaît que certaines recherches utiles peuvent s'effectuer avec un budget relativement faible, tandis que d'autres peuvent nécessiter un niveau de ressources plus élevé. Il n'y a pas de limites inférieure ou supérieure pour les budgets et il est possible qu'une seule candidature obtienne l'intégralité des fonds disponibles si la proposition est perçue comme étant susceptible d'avoir un impact très important et de présenter un bon rapport qualité-prix. Chaque Manifestation d'intérêt est prise en considération en fonction de ses mérites propres.

Pour notre Recherche formative, nous disposons d'un maximum de £100 000 par proposition.

L'enveloppe globale pour cet appel à propositions sera d'environ 4,5 millions de livres sterling.

Le nombre de subventions et le montant total de financement accordé seront fonction de la qualité des propositions soumises.

29. Quels types de frais le programme R2HC couvre-t-il ?

Les candidats peuvent demander un soutien pour des frais personnels, des frais de déplacement, des frais relatifs à la collecte et à l'analyse de données, des frais raisonnables d'équipements, des frais d'utilisation de la recherche et pour d'autres articles, de sorte à couvrir les frais de recherche complets dans le contexte concerné. Le programme R2HC ne couvre généralement pas les coûts des interventions, sauf dans les cas limités où un petit essai pilote est nécessaire.

30. Le programme R2HC paie-t-il les frais généraux et y a-t-il une limite ?

Si le candidat principal n'a pas d'autre source de financement pour la gestion administrative de la subvention, les candidates pourront demander un financement pour couvrir ces frais. Le programme R2HC permettra aux organisations de demander jusqu'à 10 % des frais du projet en tant que frais de gestion organisationnels. Pour être prise en considération, cette demande devra être pleinement justifiée. Une ventilation de tels frais n'est pas nécessaire dans la Manifestation d'intérêt, mais sera requise à l'étape de la Candidature complète.

31. Le programme R2HC couvrira-t-il les frais supplémentaires en cas de taux de change défavorable avant ou pendant le projet ?

Non. Le programme R2HC n'est pas en mesure de couvrir les frais d'un taux de change défavorable. La responsabilité de la gestion des pertes (et des gains) occasionnées par le taux de change revient aux bénéficiaires de la subvention, comme il est mentionné dans l'accord de subvention. Une copie de l'accord de subvention standard de l'Elrha est disponible sur son site Internet. Des ressources ne peuvent être attribuées dans un budget en tant que « frais imprévus » en cas de taux de change défavorable.

32. Il y a-t-il un montant minimal devant être inclus dans le budget pour l'utilisation et la diffusion des résultats de la recherche ?

Oui. Le programme R2HC impose aux candidats de prévoir comment les résultats de la recherche atteindront un large public et influenceront les praticiens humanitaires et les décideurs politiques. Pour les propositions qui entrent dans le cadre de notre Recherche ouverte, le programme R2HC impose aux candidats d'allouer environ 10 % du budget du projet à ces activités.

b) Impact de la recherche

33. Quel est le délai accordé pour la promotion des résultats de la recherche ?

Les équipes de recherche peuvent entreprendre des activités d'utilisation de la recherche tout au long de la période d'étude. Le maximum est de 36 mois pour les propositions soumises pour notre flux de Recherche ouverte, et de 24 mois pour les études qui entrent dans le cadre de notre Recherche formative. Il est envisagé d'intégrer les activités d'utilisation de la recherche, telles que la cartographie des parties prenantes, leur implication et la communication, tout au

long du projet, afin de maximiser l'impact final lorsque les résultats seront disponibles, plutôt que de les considérer comme un « appendice » une fois la recherche terminée.

34. Qu'attend le programme R2HC en matière d'impact de la recherche ?

Le programme R2HC a pour objectif principal d'améliorer les résultats de santé pour les populations affectées par des crises humanitaires en renforçant la fiabilité des données pour les interventions de santé publique. Pour cette raison, il est important que les candidates fassent preuve d'une vision claire de l'impact qu'ils espèrent pour leur recherche, et comment ils s'attendent à ce que l'adoption de ses résultats par les intervenants du secteur humanitaire contribue à cet impact.

Le formulaire de candidature à proposition complète impose l'inclusion d'un plan d'utilisation de la recherche, démontrant que vous avez pris en considération les différents publics ciblés par les résultats de la recherche et que vous avez des plans sur l'utilisation de ces résultats pour influencer la politique et la pratique, notamment le rôle des différents membres de l'équipe de recherche dans les activités d'utilisation de la recherche. Les activités peuvent inclure (entre autres) : la tenue d'événements de diffusion avec les communautés locales concernées, les prestataires de services et/ou les décideurs politiques nationaux ; la présentation des résultats de la recherche lors de conférences régionales ou internationales pertinentes ; la conduite de plaidoyers lors de forums politiques pertinents, avec des groupes d'intervenants clés dont des gouvernements nationaux et/ou avec d'autres instances influentes telles que l'Organisation mondiale de la santé, la conception et la publication de produits pour communiquer les résultats de la recherche, tels que des manuels, des documents préparatoires, des notes d'orientation, des frais de publication pour des journaux en libre accès, etc.

35. Les candidats doivent identifier un point de contact pour les activités en rapport avec l'utilisation des résultats de la recherche au sein de l'équipe de recherche. Qu'attendez-vous de cette personne ?

Chaque équipe de recherche doit comprendre une personne qui a les compétences, les connaissances et l'expérience requises pour concevoir et mettre en œuvre une stratégie visant à ce que les résultats de la recherche influencent les changements dans les pratiques et les politiques au sein du secteur humanitaire. Le point de contact pour l'utilisation des résultats de la recherche peut venir de l'une des agences déjà impliquées dans le partenariat de recherche, ou d'une autre organisation.

36. Comment le programme R2HC soutient-il l'impact de la recherche ?

Le programme R2HC fournit un soutien pour que les équipes de recherche développent des stratégies d'implication et de communication pour leur recherche, reposant sur notre Boîte à outils sur l'impact de la recherche (qui a été élaboré avec le soutien de l'ODI et se fonde sur l'approche de Cartographie des résultats). Nous nous attendons à ce que toutes les équipes de recherche financées dans le cadre de notre flux de Recherche ouverte participent à un atelier sur l'impact de la recherche (qui peut être animé en ligne) afin de procéder à la planification stratégique pour l'utilisation, l'implication et la communication de leur travaux, soit pendant les réunions de démarrage du projet, soit au début de la période subventionnée. Nous nous

attendons également à ce que nos partenaires subventionnés collaborent avec la fonction chargée de l'impact de la recherche du programme R2HC et utilisent l'aide/les outils/les ressources durant la période subventionnée.

Le programme R2HC convoquera des réunions thématiques de la Communauté de pratique ou des Forums de recherche afin de permettre aux bénéficiaires de créer des moyens et des stratégies d'utilisation de la recherche avec la participation de leurs pairs et la mise en commun des enseignements.. Le R2HC collabore également avec l'Organisation mondiale de la santé, les groupes travaillant dans le secteur de la santé humanitaire et d'autres intervenants clés pour promouvoir l'utilisation de la recherche financée par le programme.

37. Quand dois-je commencer les activités de diffusion et d'utilisation des résultats ?

Les subventions sont accordées pour une durée maximale de 36 mois (24 mois pour la Recherche formative). La planification pour l'utilisation de la recherche devrait être effectuée pendant la première année de la période subventionnée et un objectif d'utilisation de votre recherche convenu avec R2HC dans les premières phases du projet (ceci est un résultat attendu de l'atelier sur l'utilisation de la recherche mentionné plus tôt). Nous vous encourageons à considérer les activités d'utilisation et de diffusion dès le début et à les mener tout au long de la période pour laquelle vous demandez une subvention. Toutes les activités de recherche doivent être complétées dans les 24 mois, mais les activités de diffusion et d'utilisation des résultats peuvent continuer pendant une période supplémentaire de 12 mois.

c) Autres/divers

38. Puis-je soumettre la candidature dans n'importe quelle langue ?

Non. Il est impératif de soumettre les candidatures en anglais. Cependant, le programme R2HC accepte les propositions complètes préparées en français et remboursera les frais de traduction en anglais. Si vous êtes intéressé(e) par l'utilisation de ce mécanisme, veuillez nous contacter en envoyant un courriel à r2hc@elrha.org

39. Dois-je utiliser le système de candidature en ligne ?

Oui. Si vous rencontrez des difficultés techniques sur le système de candidature en ligne, assurez-vous d'avoir lu toutes les instructions et regardé la vidéo disponible sur la plateforme ([Common Grant Application®](#)). Si vous ne trouvez pas la réponse à votre question, veuillez envoyer un courriel à : r2hc@elrha.org.

d) Conseils supplémentaires aux candidats

40. Quels conseils supplémentaires pouvez-vous donner en fonction des Appels précédents ?

Par expérience des candidatures reçues dans les Appels précédents, nous fournissons les recommandations suivantes aux candidats potentiels à cet appel annuel :

- Assurez-vous que la proposition se trouve dans le champ d'application, c'est-à-dire qu'elle porte sur une recherche sur la santé publique dans une crise humanitaire.
- Assurez-vous que la recherche proposée traite d'une lacune clairement identifiée.
- Assurez-vous que l'objectif de recherche est spécifique et précis.
- Assurez-vous que la proposition explique clairement la nature de l'intervention qui fait l'objet de l'étude (si cela est opportun).
- Assurez-vous que l'approche méthodologique est clairement spécifiée et convient pour traiter le sujet de votre recherche.
- Assurez-vous que la recherche ne peut être entreprise que dans un cadre humanitaire plutôt que dans un cadre non humanitaire ou un laboratoire.
- Assurez-vous que la recherche est conçue de sorte que le résultat soit applicable à d'autres contextes humanitaires, au-delà du cadre spécifique de votre étude.
- Assurez-vous que la proposition vise à entreprendre une étude de recherche qui ne soit pas une simple évaluation régie par un programme ou un développement d'une intervention ou d'un produit.
- Assurez-vous que les impératifs relatifs au partenariat sont respectés, c'est-à-dire qu'au moins un établissement universitaire et une organisation humanitaire participeront à cette recherche et qu'au moins une de ces organisations est locale c.-à-d. des pays ou des régions dans lesquels vous prévoyez de mener votre recherche.
- Assurez-vous que le partenariat inclut des organisations ou des personnes ayant une expérience suffisante et des réseaux locaux pour réellement entreprendre les activités de recherche proposées.
- Assurez-vous que l'investigateur principal a une précédente expérience de direction d'une recherche similaire.
- Assurez-vous de décrire l'impact prévu de la recherche puis, dans la proposition complète, de présenter des plans précis pour parvenir à l'utilisation des résultats de votre recherche au sein de la communauté des décideurs et intervenants du secteur humanitaire.

QUEL SOUTIEN LE PROGRAMME R2HC APPORTE-T-IL-AUX CANDIDATS ?

a) Fonds de démarrage

41. Qu'est-ce que le fonds de démarrage ?

Le programme R2HC offre une subvention de financement initial à hauteur de 10 000 GBP aux candidats invités à soumettre une proposition complète. Ces fonds visent à soutenir les partenariats de recherche pendant l'élaboration de la proposition complète plus détaillée, avant sa soumission. De plus amples informations sur le fonds de démarrage sont disponibles sur notre [site Internet](#).



42. Qui peut prétendre au fonds de démarrage ?

Lors de la soumission d'une Manifestation d'intérêt, toute équipe de recherche peut être candidate à un fonds de démarrage pour renforcer son partenariat et développer sa proposition. Les propositions présentées une nouvelle fois et ont déjà bénéficié d'un fonds de démarrage lors d'appels précédents ne peuvent pas y prétendre à nouveau.

43. Quels frais peuvent être couverts par le fonds de démarrage ?

Le fonds de démarrage est principalement attribué pour permettre aux équipes de recherche d'organiser des réunions en personne (si c'est possible) pour discuter de la proposition complète et en planifier les détails. Nous pouvons également prendre en considération des visites de sites sur le lieu de l'étude ainsi que certains recueils de données préliminaires.

Aucuns frais imprévus ou frais généraux ne seront couverts par le fonds de démarrage. Les salaires des membres de l'équipe de recherche ne seront pas couverts sauf ceux liés directement aux coûts des activités de démarrage couvertes (p. ex. réservation des déplacements et hébergements). Le temps de travail consacré à la participation aux réunions, à la préparation des rapports et à la rédaction de la candidature au financement par programme R2HC ne peut pas être pris en considération.

b) Partenariats

44. Comment le programme R2HC soutient-il les partenariats de recherche ?

Les candidats peuvent demander un atelier sur le partenariat en ligne, facilité par R2HC, lorsqu'ils posent leur candidature pour l'obtention du fonds de démarrage. Cet atelier se concentre sur l'établissement et le renforcement des relations au sein de l'équipe de recherche, en clarifiant les rôles et responsabilités, et en assurant une compréhension et des attentes communes concernant la recherche proposée et son impact attendu pour tous les membres de l'équipe. R2HC accordera la priorité aux demandes de participation aux ateliers au cas par cas, après une conversation avec l'investigateur principal pour déterminer si un atelier convient à l'équipe. Des ateliers plus courts de renforcement des partenariats peuvent également être organisés en ligne si la participation à un atelier en personne n'est pas possible. R2HC cherche à aider les équipes de recherche à distance pendant la période de subvention pour qu'elles gèrent et renforcent leur partenariat, et développe des ressources pour l'assistance au partenariat, en plus de celles dédiées à l'impact des résultats.

QUE SE PASSE-T-IL APRES NOTRE CANDIDATURE ?

45. Qu'advient-il de ma Manifestation d'intérêt après que je l'ai soumise ?

Vous recevrez un courriel d'accusé de réception. Les candidats invités à soumettre une proposition complète seront informés du résultat du processus de sélection d'ici la fin du mois de décembre 2020.



46. Recevrai-je un retour sur ma candidature même si je ne suis pas sélectionné(e) pour passer au stade des propositions complètes ?

Nous ferons de notre mieux pour fournir un bref commentaire aux candidats sur les forces et les faiblesses de chaque Manifestation d'intérêt.

47. Que se passe-t-il en cas de changement du contexte humanitaire entre la soumission de la Manifestation d'intérêt et la finalisation de la subvention ?

Nous reconnaissons que les contextes humanitaires se caractérisent par des incertitudes et des changements, surtout dans le contexte de la COVID-19, et nous nous efforcerons d'être aussi flexibles que possible pour nous adapter à de telles évolutions.

48. Les directives de l'Appel font référence à la réponse en appel. De quoi s'agit-il et que dois-je faire ?

Nous incluons une période d'appel dans le stade de l'examen du processus de candidature au stade de la Proposition complète. Cela permettra aux candidats de répondre aux commentaires et questions formulés par des experts techniques lors de leur examen. Vous disposerez d'une semaine pour fournir des éclaircissements. Votre proposition complète, les examens techniques et votre réponse en appel seront alors examinés par les membres du comité de financement.

Il ne vous sera pas possible de modifier votre proposition de quelque manière que ce soit, mais uniquement de fournir des informations ou éclaircissements supplémentaires. La période d'appel devrait avoir lieu au mois d'avril 2021.

49. Comment établirez-vous la liste finale des subventions ?

Nous évaluons chaque candidature en fonction de ses mérites propres. Le Comité de financement utilise un système de notation standardisé pour noter la qualité des propositions. Les meilleures propositions seront financées dans les limites du budget du programme R2HC.

50. Qui évalue les candidatures ?

Chaque proposition complète sera examinée par deux experts indépendants dans des domaines correspondant à la thématique proposée de l'étude. En tenant compte de ces examens, l'évaluation finale des propositions de recherche sera conduite par le Comité de financement indépendant dirigé par l'Elrha.

Le Comité de financement comprend des experts de la santé humanitaire, agissant à titre personnel, issus d'établissements universitaires, d'ONG, d'organisations gouvernementales et d'agences des Nations unies. Une liste complète des membres du Comité de financement est disponible sur le [site Internet de l'organisation Elrha](#).

51. Quels sont les critères d'évaluation ?

Nous évaluons les candidatures au moyen d'un ensemble de critères standard. Parmi ceux-ci, on retrouve :

a. L'impact

- Quelle est la pertinence de la proposition de recherche par rapport à l'objectif énoncé du programme R2HC ?
- Dans quelle mesure la proposition de recherche démontre-t-elle comment renforcer les données existantes ?
- Quelle est l'importance de l'impact potentiel de la recherche par rapport aux frais totaux budgétisés ?
- Dans quelle mesure la proposition présente-t-elle un mécanisme fiable susceptible d'avoir un effet ?

b. La faisabilité de méthodologie

- La méthodologie de recherche est-elle clairement décrite et convient-elle aux objectifs de recherche et au contexte humanitaire ?
- La méthodologie prend-elle en compte le besoin de données de référence, d'une surveillance et d'une évaluation ultérieure ?
- La méthodologie comporte-t-elle un équilibre adéquat entre les méthodes quantitatives et qualitatives ?

c. La faisabilité opérationnelle

- La proposition est-elle réaliste en matière de calendrier, de budget et de défis opérationnels qu'il faudra probablement relever ?
- La répartition des rôles et responsabilités des différents partenaires, y compris des partenaires locaux, est-elle adéquate et crédible ?
- Dans quelle mesure les risques et défis associés à la mise en œuvre de la recherche proposée sont-ils pris en compte et traités ?
- Les aspects éthiques sont-ils abordés de manière adéquate ?

d. Le rapport qualité-prix

- Quelle est la rentabilité éventuelle de l'intervention en question ?
- Le budget paraît-il raisonnable pour l'ensemble des travaux proposés, les frais présentent-ils un bon rapport qualité-prix ?
- En raison de l'impact probable de la recherche par rapport au montant du financement demandé, dans quelle mesure la proposition présente-t-elle un rapport qualité-prix acceptable ?

e. Les atouts du partenariat et de l'équipe de recherche

- Y a-t-il un partenariat entre (un ou plusieurs) établissement(s) de recherche et organisation(s) opérationnelle(s) qui facilite la mise en œuvre de la recherche et l'utilisation des résultats ?
- Les rôles et responsabilités des membres de l'équipe sont-ils proportionnels et équilibrés ?
- Dans quelle mesure l'organisation directrice et l'investigateur principal ont-ils l'expérience et le savoir-faire nécessaires pour bien gérer et mettre en œuvre le projet de recherche ?



- Quelles sont les compétences générales de l'équipe de recherche en matière d'expérience et de savoir-faire pertinents ?

f. L'utilisation et la diffusion

- Des publications dans des revues spécialisées réputées sont-elles prévues ?
- Existe-t-il un plan adéquat pour l'utilisation et la diffusion des résultats de recherche, différenciés par publics visés ? Cela peut inclure : des acteurs du secteur humanitaire, des établissements universitaires et/ou milieux scientifiques, des décideurs politiques, des organisations gouvernementales et non gouvernementales et d'autres intervenants majeurs dans le pays de la recherche et les personnes affectées par la recherche.
- Quelles mesures seront prises pour garantir que les résultats de la recherche seront mis en pratique et quel est le rôle de chaque partenaire dans l'utilisation de la recherche ?

52. Quand le programme R2HC prendra-t-il ses décisions finales quant aux propositions acceptées ?

Le programme R2HC vise à informer tous les candidats du succès de votre proposition complète en juin 2021.

QU'ADVIENT-IL SI LA PROPOSITION EST FINANCEE ?

53. Une prolongation au-delà de la limite de 36 mois pour les activités de recherche sera-t-elle autorisée en cas de délais dans l'obtention d'une approbation éthique de mon organisation ou du gouvernement hôte ?

Le programme R2HC fera preuve de souplesse en cas de retards imprévus. Toutefois, une prolongation au-delà de la limite de 36 mois ne sera autorisée que si elle est pleinement justifiée.

54. Quand les candidats retenus pourront-ils commencer leurs activités de recherche ?

Les activités de recherche pourront commencer une fois les vérifications nécessaires sur l'organisation directrice et les partenaires effectués et l'accord de subvention signé. Notre objectif est de finir ce processus d'ici la fin du mois d'août 2021.

AUTRE

Si vous avez d'autres questions, veuillez prendre contact avec nous par courriel à r2hc@elrha.org, et écrire « Question » sur la ligne Objet.

ANNEXE : détermination des priorités et analyse des lacunes de la recherche dans le secteur de la santé humanitaire

La liste suivante présente des exemples de priorités et de lacunes de la recherche identifiées dans le secteur de la santé humanitaire. Notre objectif est d'aider les candidats à l'appel à propositions annuel R2HC à identifier les questions que leur recherche pourrait aborder. Cette liste ne doit pas être considérée comme exhaustive.

ENTRE DIFFÉRENTS SECTEURS

En 2013, Elrha a commandé un [Examen des données de santé humanitaire](#), qui a été mis à jour en 2015. L'Examen des données de santé humanitaire passe en revue les données existantes en matière d'interventions de santé dans les crises humanitaires. L'examen a mis en relief des lacunes dans un certain nombre de domaines thématiques qui sont compris dans certains des thèmes énumérés ci-dessous.

En 2018, Elrha a publié un [examen](#) des données factuelles qui sous-tendent les indicateurs du manuel Sphère dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (WASH), de la Sécurité alimentaire et de la nutrition, et de l'Action de santé. Cet examen peut être utilisé pour identifier les domaines dans lesquels des données supplémentaires sont requises.

SECTEURS THÉMATIQUES

Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS)

Elrha a commandé une consultation pour permettre d'orienter les recherches dans le domaine de la Santé mentale et du soutien psychosocial (MHPSS) pour les 10 prochaines années. Le rapport final devrait être disponible avant la fin de l'année 2020. Le rapport s'appuiera sur des exercices de priorisation antérieurs dont :

- [IDENTIFICATION DES PRIORITES DE RECHERCHE POUR LES PROGRAMMES DE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL EN CONTEXTE HUMANITAIRE \(2019\)](#)
- [PRIORITES DE RECHERCHE POUR LA SANTE MENTALE ET LE SOUTIEN PSYCHOSOCIAL EN CONTEXTE HUMANITAIRE \(2011\)](#)

Nutrition

Des lacunes et priorités de la recherche dans ce domaine thématique sont identifiées dans les ressources suivantes :

- [PREVENTION DE L'EMACIATION DES ENFANTS : RESULTATS D'UN EXERCICE DE PRIORISATION DE L'INITIATIVE DE RECHERCHE SUR LA SANTE ET LA NUTRITION DES ENFANTS \(2020\)](#)
- [PRIORITES DE RECHERCHE POUR L'AMELIORATION DE L'ALIMENTATION DES NOURRISSONS ET DES JEUNES ENFANTS DANS LES SITUATIONS D'URGENCE HUMANITAIRE \(2016\)](#)
- [PRIORITES DE RECHERCHE POUR L'AMELIORATION DE LA PRISE EN CHARGE DE LA MALNUTRITION AIGUË CHEZ LES NOURRISSONS AGES DE MOINS DE SIX MOIS \(2015\)](#)



- [COALITION « NO WASTED LIVES » : UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LA MALNUTRITION AIGUË \(2018\)](#)

Santé sexuelle, reproductive, maternelle, infantile, adolescente et néonatale

Des lacunes et priorités de la recherche dans ce domaine thématique sont identifiées dans les ressources suivantes :

- [EXAMEN SYSTEMATIQUE DES DONNEES SUR L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS DE SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE EN SITUATION DE CRISE HUMANITAIRE \(2015\)](#)
- [UNE REVUE SYSTEMATIQUE DES INTERVENTIONS DE SANTE SEXUELLE ET REPRODUCTIVE POUR LES JEUNES, Y COMPRIS LES ADOLESCENTS DANS LES SITUATIONS HUMANITAIRES \(2019\)](#)
- [INTER-AGENCY WORKING GROUP \(IAWG\) ON REPRODUCTIVE HEALTH IN CRISIS RAPPORT DE PRIORISATION DE LA RECHERCHE \(2018\)](#)

Maladies non transmissibles

Des lacunes et priorités de la recherche dans ce domaine thématique sont identifiées dans les ressources suivantes :

- [L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS SUR LES MALADIES NON TRANSMISSIBLES EN SITUATION DE CRISE HUMANITAIRE : UN EXAMEN SYSTEMATIQUE \(2015\)](#)

Eau, assainissement et hygiène (WASH)

Des lacunes et priorités de la recherche dans ce domaine thématique sont identifiées dans les ressources suivantes :

- [ÉTABLIR DES PRIORITES POUR LA RECHERCHE HUMANITAIRE SUR L'EAU, L'ASSAINISSEMENT ET L'HYGIENE : COMPTE RENDU DE REUNION \(2018\)](#)
- [DONNEES SUR L'EFFICACITE DES INTERVENTIONS EAU, ASSAINISSEMENT ET HYGIENE \(WASH\) POUR LES RESULTATS DE SANTE DANS LES CRISES HUMANITAIRES : UN EXAMEN SYSTEMATIQUE \(2015\)](#)

Blessures et rééducation

Des lacunes et priorités de la recherche dans ce domaine thématique sont identifiées dans les ressources suivantes :

- [EXAMEN SYSTEMATIQUE DE LA LITTERATURE SUR LA QUALITE DES DONNEES POUR LES INTERVENTIONS SUR LES BLESSURES ET LA REEDUCATION EN SITUATION DE CRISE HUMANITAIRE \(2015\)](#)

Transferts monétaires

Des lacunes et priorités de la recherche dans ce domaine thématique sont identifiées dans les ressources suivantes :

- [ÉTABLISSEMENT D'UN PROGRAMME DE RECHERCHE SUR LES PROGRAMMES D'AIDE EN ESPECES POUR LA SANTE ET LA NUTRITION DANS LES CONTEXTES HUMANITAIRES \(2018\)](#)

Violence contre le personnel de santé

Des lacunes et priorités de la recherche dans ce domaine thématique sont identifiées dans les ressources suivantes :

- [RECHERCHES SUR LA VIOLENCE CONTRE LE PERSONNEL DE SANTE : LACUNES ET PRIORITES](#) (2020)

Personnes handicapées et personnes âgées

Des lacunes et priorités de la recherche dans ce domaine thématique sont identifiées dans les ressources suivantes :

- [ANALYSE DES LACUNES SUR L'INCLUSION DES PERSONNES HANDICAPEES ET DES PERSONNES AGEES DANS LA REPOSE HUMANITAIRE](#) (2020)